

# La route d'évitement est-elle un cadeau?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 3: **Espaces verts et jeux d'enfants**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125989>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La route d'évitement est-elle un cadeau?

69

Rares sont les localités de plaine à se plaindre d'un manque de circulation. Au contraire, les rues principales sont, à certaines heures, congestionnées à tel point que même la construction de trottoirs devient impossible. On comprend dès lors que la population s'élève contre cette situation et réclame une route d'évitement.

Les autorités communales s'adressent alors au canton et, avec un peu de chance, peuvent annoncer après quelque temps à leurs administrés que la requête a été acceptée. La route d'évitement peut être construite. Quel que soit le tracé retenu, elle coupera quelques maisons de l'agglomération. Une nouvelle liaison sera donc nécessaire. Ce qui pose la question du croisement de la route d'évitement. On peut construire un passage souterrain ou aérien, ou encore un croisement au niveau de la route d'évitement. Quelle que soit la solution choisie ou qu'on

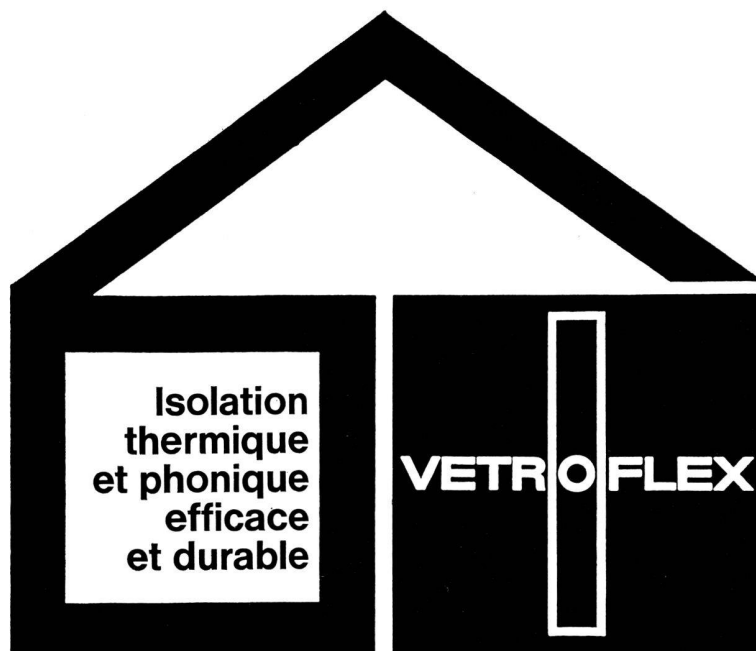
aura dû choisir, pour des raisons financières, une jonction sera nécessaire dès l'instant où l'on voudra éviter les sorties à gauche. Qu'on le veuille ou non, la nouvelle route cantonale sera étroitement liée à l'agglomération qu'il s'agit d'éviter.

On pourrait dès lors supposer que le tracé de la route, sa jonction au réseau local sont étudiés en commun par le canton et la commune dans le cadre d'un plan d'aménagement. Rien de plus naturel. Et pourtant il arrive qu'on ignore cette règle.

Le cas ci-après en apporte la preuve qui s'est passé dans une station de renom. Alors même que le président de la localité avait conscience des problèmes que la route d'évitement allait faire surgir, il lui fut déclaré que le choix du tracé était de la compétence du canton et que la commune devait adapter son réseau communal à la route cantonale. Là-dessus, la commune fit construire à grands frais un passage souterrain.

Puis vint le jour où elle décida l'étude d'un plan d'aménagement local et consulta à cet effet un ingénieur de trafic. Ce dernier essaya par tous les moyens de tirer parti du passage souterrain pour l'extension du réseau de routes communal. En vain! Dans toutes les éventualités, le passage était devenu inutile. Son abandon pur et simple n'étant pas possible politiquement, il fallut donc adopter une solution boiteuse, résultat d'un manque de coordination, qui subsistera pendant de longues années. La route d'évitement un cadeau? Peut-être. Mais peut-être aussi un obstacle pour l'avenir.

Aspan



FIBRES DE VERRE S.A.

1002 Lausanne, 3, chemin de Mornex, tél. 021-22 42 92